



Que dois je déclarer à l'assureur ?

Par malchanceux

bonjour,

je suis désolé mais je n'ai pas réussi à classer ma demande.

je suis titulaire du permis B depuis 2013 et du permis A depuis 2014.

malheureusement, j'ai commis un excès de vitesse qui m'a coûté 2 mois de suspensions immédiate et donc déjà effectuée.

Au tribunal, lors de la séance du 01/02/2016, j'ai écopé d'une peine de 4 mois de suspensions donc encore 2 mois à faire.

Dans un premier temps, j'ai fait appel de cette décision puis sur les conseils d'un avocat j'ai fait annuler cette demande d'appel.

A ce jour je n'ai pas eu de nouvelles concernant ma peine mais j'ai acheté une moto (650cm³) mais pour l'assurer c'est un vrai calvaire! Si je déclare une suspension moins de 3 mois ou de 2 mois je trouve des assureurs mais lorsque j'indique 4 mois, plus personne ne veut m'assurer.

Légalement, que dois-je déclarer ? Es ce que je peux ne mettre que 2 mois de suspension étant donné que je n'ai toujours pas de nouvelles du tribunal et pouvoir être assuré? En sachant que j'ai eu le certificat médical pour récupérer mon permis suite à ces deux mois de suspension.

j'espère que vous pourrez m'aider.

Cordialement